

Proposition de programme 2022-2025

Bases

Avec l'introduction de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, 1er juillet 2008) et de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo, 1er juillet 2008), le besoin de coordination entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la géoinformation s'est fortement accru. Le droit fédéral contient des principes régissant la modélisation de 180 géodonnées de base, leur mise à disposition et l'accès à ces dernières. Les cantons sont responsables de la saisie et de la mise à disposition harmonisée de la moitié de ces géodonnées de base, via des modèles de géodonnées minimaux (MGDM).

Il s'est avéré qu'il est plus efficace pour les cantons de se coordonner entre eux pour la mise à disposition de ces géodonnées de base et de recourir à une plateforme commune pour l'agrégation et le contrôle des géodonnées de base (geodienste.ch) afin d'exploiter les synergies possibles. La mise en œuvre coordonnée conforme au document « Plan de mise en œuvre¹ » garantit que les MGDM requis de la part des cantons respectent les prescriptions fixées par les modèles et sont surtout proposés aux mêmes dates.

Le plan de mise en œuvre vise donc à établir des priorités parmi les géodonnées de base à proposer et ainsi à permettre une mise à disposition des géodonnées de base de la compétence des cantons optimisée au niveau du ratio coûts-bénéfices, respectant au mieux les délais impartis et couvrant l'intégralité du territoire suisse. Les services spécialisés des cantons, les services fédéraux et les utilisateurs du secteur privé peuvent faire part de leurs propres exigences en matière de priorisation, afin que la mise à disposition réponde au mieux aux besoins à satisfaire et soit pleinement orientée vers les bénéfices pouvant en être retirés.

Concrètement, le plan de mise en œuvre des jeux de géodonnées de base est établi par étapes d'une certaine durée, inscrites dans des programmes. Un recouvrement dans le temps de ces derniers est possible.

Pour la définition des programmes de mise en œuvre les suivantes étapes du processus sont exécutées :

1. Recueil des exigences en matière de priorisation
2. Contrôle annuel de la mise en œuvre
3. Première proposition de programme
4. Consolidation de la proposition de programme
5. Définition du programme
6. Information
7. Adoption du programme

¹ https://www.kgk-cgc.ch/application/files/9615/6631/6860/Umsetzungsplanung-v15_FR.pdf

Proposition de programme 2022-2025

Le programme proposé dans le tableau ci-dessous a été préparé conformément aux étapes du processus 1 à 3 du plan de mise en œuvre. Le comité directeur de la CGC propose, au vu des exigences recueillies et après des consultations auprès des conférences cantonales spécialisées ainsi qu'auprès les services fédéraux compétents qui sont concernées, les thèmes suivants pour le programme de mise en œuvre des années 2022 à 2025:

Géodonnées de base des classes II et III

Thématique	Désignation conforme à la documentation du modèle, ID selon le recueil des jeux de géodonnées de base relevant du droit fédéral	Lien vers le classement électronique du service spécialisé compétent de la Confédération et lien sur le modèle INTERLIS actuel
Aménagement du territoire II	Plans directeurs des cantons (ID 69.1)	Audition jusqu'au 31.10.2021 Publication prévue au plus tard au printemps 2022
	Etat de l'équipement (ID 74.1)	https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/bases-et-donnees/modeles-de-geodonnees-minimaux/stand-der-erschliessung.html https://models.geo.admin.ch/ARE/Etat de l equipement V1.ili
	Banque de données sur l'état des eaux superficielles (DBGZ) - Emplacements des stations de mesure (ID 134.1)	https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/donnees/modeles-geodonnees/eaux--modeles-de-geodonnees.html
		http://models.geo.admin.ch/BAFU/DBGZ_NADUF_V1_1.ili
	Fonction de la forêt - forêt protectrice (ID 161.2)	https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/donnees/modeles-geodonnees/forets--modeles-de-geodonnees.html
		https://models.geo.admin.ch/BAFU/Schutzwald_V1.ili
	Cadastre des événements naturels (ID 167.1)	https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/donnees/modeles-geodonnees/dangers-naturels--modeles-de-geodonnees.html
		https://models.geo.admin.ch/BAFU/Naturereigniskataster MGDM_V1.ili
	Parcs d'importance nationale (ID 187.1)	https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/donnees/modeles-geodonnees/paysage--modeles-de-geodonnees.html
		https://models.geo.admin.ch/BAFU/Parke_V1_2.ili

Géodonnées de base des classes IV et V

Thématique	Désignation	Lien sur le modèle et / ou le concept
	Orthoimages / Photos aériennes	https://www.kgk-cgc.ch/application/files/4416/0078/3497/Konzept_Rasterdaten_geodi_enstech_v1.0_20200207_DeepL_FR_ed.pdf

Justification de la priorisation entreprise:

Paquet « Aménagement du territoire II » :

- **Plans directeurs des cantons (ID 69.1)**
 - Les plans directeurs des cantons sont l'instrument de pilotage central de l'aménagement du territoire.
 - Le modèle est actuellement en audition et sa publication peut être attendue au printemps 2022.
 - Les données des plans directeurs des cantons ont déjà été enregistrées par les cantons et doivent seulement être structurées selon le MGDM.
- **Etat de l'équipement (ID 74.1)**
 - La loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1) révisée a donné plus de poids au développement urbain vers l'intérieur. Il est donc d'autant plus important pour les municipalités, mais aussi pour le public, de connaître l'état d'avancement de la construction, l'état de préparation à la construction et l'état d'avancement de l'aménagement. Ces trois thématiques sont incluses dans le MGDM ID 74.
 - Le MGDM a été publié par l'ARE le 18.09.2017.
 - La plupart des cantons ont déjà recueilli les données.

La conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) a été informée de cette exigence et soutient son inclusion dans le programme de mise en œuvre.

Banque de données sur l'état des eaux superficielles (DBGZ) - Emplacement des stations de mesure (ID 134.1) :

- Les données peuvent être exportées directement depuis l'application spécialisée WISKI de l'OFEV sous forme de XTF, puis transmises à geodienste.ch. Procédez de la même manière que pour StorMe (voir ci-dessous).

Fonction de la forêt - forêt protectrice (ID 161.2) :

- La disponibilité de ces données représente un besoin croissant, notamment pour les projets intercantonaux.

La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP) et la Conférence des inspecteurs et inspectrices cantonaux des forêts (CIC) ont été informées de cette exigence et soutiennent son inclusion dans le programme de mise en œuvre.

Cadastre des événements naturels (ID 167.1) :

Les données doivent être extraites directement de l'application StorMe et transmises à geodienste.ch. La mise en œuvre selon le plan de mise en œuvre dans les cantons n'est pas prévue c'est pourquoi le MGDM n'est pas intégré dans la consultation au regard des ressources existantes dans les cantons.

Par souci d'exhaustivité, le modèle est indiqué dans le programme de mise en œuvre 2022 - 2025. Le centre opérationnel de la CGC est soutenu par l'OFEV pour la mise à disposition des services agrégés et des standardisés pour les utilisateurs.

Parcs d'importance nationale (ID 187.1) :

- Les périmètres sont déjà plus ou moins conformes au modèle dans le réseau des parcs suisses.
- Ces données sont intéressantes pour l'OFAC, car ces zones protégées cantonales servent de base de publication en cas de restrictions permanentes sur les drones et les modèles réduits.

La Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDNP) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont été informés de cette exigence et ont promis leur soutien à la mise en œuvre.

Orthoimages / Photos aériennes :

L'offre de photos aériennes est mise en œuvre dans le cadre de l'action 11 « [Données tramées \(raster\) sur geodienste.ch](#) » et conformément au concept « [Données tramées sur geodienste.ch](#) ». La mise en œuvre selon le plan de mise en œuvre dans les cantons n'est donc pas planifiée et le thème n'est pas intégré dans la consultation au regard des ressources existantes dans les cantons.